

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1811

21 juillet 2015

### SOMMAIRE

Baring Russia Fund .....	86902	Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l. ..	86887
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. .....	86888	Helix Offshore Services S.à r.l. ....	86885
CCA Benelux S.A. ....	86886	Hermes Investment Fund .....	86885
CEREP Grosvenor S.à r.l. ....	86888	Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l. .....	86886
CIE Luxembourg SVS S.à r.l. ....	86927	Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l. ....	86887
City RE 23 S.à r.l. ....	86889	Hóf S. à r. l. ....	86887
City RE 27 S.à r.l. ....	86927	ImmoWest Lux IV Sàrl .....	86884
Daford Invest S.A. SPF .....	86895	Josy Welter Bertrange S.à.r.l .....	86888
Digital Services XXXVIII 2 S.C.Sp. ....	86888	Malmaison Europe S.à r.l. ....	86887
Eliteam Power .....	86884	Master Import, s.à r.l. ....	86889
Ellipse S.A. ....	86883	President C .....	86889
Eucalyptus .....	86884	PRIVILEGE & Partners SA .....	86882
Euromax IV MBS S.A. ....	86885	PV Red .....	86883
Euro Petrol International S.A. ....	86902	Real Estate Opportunities Fund I .....	86898
FFDC Super 2 S.à r.l. ....	86884	Revada .....	86882
GCC Lux S. à r.l. ....	86886	R-Holdings 2 S.à r.l. ....	86882
G.D.E. Finances S.à r.l. ....	86928	R-Holdings 3 S.à r.l. ....	86882
Grace S.A. ....	86890	R-Holdings 3 S.à r.l. ....	86883
Groth Holding S.à r.l. ....	86891	R-Holdings 4 S.à r.l. ....	86883
Hansteen Billbrook S.à r.l. ....	86883	Rom9 S.A. ....	86882
Hansteen Braunschweig S.à r.l. ....	86885	Terralens S.à r.l. ....	86926
Hansteen Bremen S.à r.l. ....	86886	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ....	86884
Hansteen Ladbergen S.à r.l. ....	86886		

**PRIVILEGE & Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 163.422.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077249/9.

(150087381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**R-Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.543.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015077262/10.

(150088249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**R-Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.480.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015077263/10.

(150088244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**Revada, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015077297/11.

(150087591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**Rom9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.814.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2015.

*Pour: Rom9 S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

Référence de publication: 2015077275/14.

(150088449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**PV Red, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 2, Wohlber.

R.C.S. Luxembourg B 180.807.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077254/9.

(150088403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**R-Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.480.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015077264/10.

(150088248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**R-Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.476.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015077265/10.

(150088243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**Hansteen Billbrook S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.106.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hansteen Billbrook S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015076052/11.

(150086640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Ellipse S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.320.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement de la société ELLIPSE S.A. qui s'est tenue en date du 29 avril 2015.*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle durée de 1 an, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels de la Société se rapportant à l'année sociale se terminant le 30 juin 2015.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2015075976/14.

(150086885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Eliteam Power, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 174.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075959/9.

(150086544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Immowest Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 138.539.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015078549/10.

(150089930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Eucalyptus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 54.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUCALYPTUS

Référence de publication: 2015075983/10.

(150086898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 58.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015078076/10.

(150089485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

---

**FFDC Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 192.901.

EXTRAIT

L'associé unique, par résolutions écrites datées du 15 mai 2015, a décidé d'accepter la démission de Madame Fan Lixia en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Bo Jin, demeurant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FFDC Super 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015076014/14.

(150086783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Euromax IV MBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 110.721.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075986/10.

(150086468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

**Hansteen Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.369.800,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hansteen Braunschweig S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015076054/11.

(150086653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

**Hermes Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.228.

*Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 01. Januar 2015*

Rolf Diderrich tritt vom Amt des Verwaltungsrats des HERMES INVESTMENT FUND mit Datum 31. Dezember 2014 zurück.

*Beschluss*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt, Herrn Eduard von Kymmel, geschäftsansässig in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, unter Vorbehalt der Zustimmung der CSSF, als neues Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. Januar 2015 zu ernennen und Herrn Rolf Diderrich bis zur nächsten Generalversammlung zu ersetzen.

Référence de publication: 2015076068/14.

(150086658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

**Helix Offshore Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.136.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 mai 2015*

1. Monsieur Erik Heymann, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 10 janvier 1963, résidant professionnellement au 3505 West Sam Houston Parkway North, suite 400, 77043 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de classe A pour une période indéterminée avec effet immédiat.

2. Le nombre de gérants est augmenté de 5 gérants à 6 gérants.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de M. Anthony Tripodo, gérant de classe A, se situe désormais au 3505 West Sam Houston Parkway North, suite 400, 77043 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Helix Services S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015076064/19.

(150086687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

**CCA Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015075903/9.  
(150087066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 181.785.

Les statuts coordonnés au 27 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 21 mai 2015.  
Référence de publication: 2015076069/10.  
(150086977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Hansteen Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.593.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 110.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Hansteen Bremen S.à r.l.*  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2015076055/11.  
(150086666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Hansteen Ladbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 128.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Hansteen Ladbergen S.à r.l.*  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2015076056/11.  
(150086711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 136.843.

**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 (rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposé le 29 avril 2015, n° L150073277) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Pour extrait conforme  
Référence de publication: 2015076037/12.  
(150086430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 181.697.

Les statuts coordonnés au 27 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076070/10.

(150086942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 151.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2015076057/11.

(150086730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Malmaison Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 123.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2015076164/14.

(150086983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Hóf S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 141.479.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée HÓF S.à r.l., dont le siège social L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich, a été dénoncé en date du 26 septembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141479.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 12 juin 2015 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Julien BOECKLER  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2015076087/19.

(150087057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Josy Welter Bertrange S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.511.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER BERTRANGE S.à r.l.

Référence de publication: 2015078589/10.

(150089795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2015077625/10.

(150089459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

Les statuts coordonnés au 15/05/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015077651/12.

(150089211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**Digital Services XXXVIII 2 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.971.

*Auszüge aus dem abgeänderten Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Gesellschaft geschlossen am 30. April 2015*

Im Rahmen des abgeänderten Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, unterschrieben am 30. April 2015, wurde entschieden die amtierende Komplementärin der Gesellschaft, Somuchmore Holding S.à r.l. vormals Digital Services xxxviii (GP) S.à r.l. (B194356) durch Somuchmore GP S.à r.l. (B194.469) zu ersetzen.

Demnach erfolgt die Abänderung des folgenden Artikels des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft:

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften:

Somuchmore GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B194.469. (die „Komplementärin“).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2015.

Digital Services XXXVIII 2 S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2015077681/22.

(150089096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**City RE 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.822.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015075863/14.

(150086707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**President C, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.836.

—  
En date du 15 mai 2015, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Réélection du Commissaire aux comptes, Deloitte Audit, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle que se tiendra durant l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

President C S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015078767/15.

(150089528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Master Import, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 110.768.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 avril 2015, numéro 2015/0926 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 mai 2015, relation: 1LAC/2015/14276 de la société à responsabilité limitée "MASTER IMPORT, s.à r.l.", avec siège social à L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 110 768, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 80 du 12 janvier 2006, ce qui suit:

- Monsieur Roland HEGE, Madame Nathalie HIRSCHLER et Monsieur Michel HEGE, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 28 avril 2015,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: F-67690 Rittershoffen, 110, rue de la Gare.

Bascharage, le 26 mai 2015.

Pour extrait conforme

*Le notaire*

Référence de publication: 2015077131/25.

(150088569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**Grace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.307.

—  
**CLOSURE OF LIQUIDATION**

L'an deux mil quinze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société GRACE S.A., en liquidation, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 20 octobre 1997 suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 22 janvier 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 61307, (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation en date du 16 mars 2015 suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, comprenant nomination de LOZANO S.A., Panama, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 12 mai 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) L'intégralité des actions émises au porteur a été valablement déposée auprès de CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872, nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

IV) Il appert de la liste de présence que les 40.000 (quarante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services et, en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, M. WAGNER, M. MANFREDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077755/79.

(150089682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 79.784.988,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.691.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Groth Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.691 and having a share capital of seventy-five million nine hundred seventy thousand nine hundred fifty-three Mexican Pesos (MXN 75,970,953) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial) on November 14, 2013 under number 2856. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 13, 2015, in the process of being published in the Mémorial.

There appeared:

Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of seventy-nine million six hundred thousand nine hundred four Mexican Pesos (MXN 79,600,904) (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred fourteen thousand thirty-five Mexican Pesos (MXN 3,814,035);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 1. above, by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind;

3) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred fourteen thousand thirty-five Mexican Pesos (MXN 3,814,035) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-five million nine hundred seventy thousand nine hundred fifty-three Mexican Pesos (MXN 75,970,953) represented by seventy-five million nine hundred seventy thousand nine hundred fifty-three (75,970,953) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to seventy-nine million seven hundred eighty-four thousand nine hundred eighty-eight Mexican Pesos (MXN 79,784,988) represented by seventy-nine million seven hundred eighty-four thousand nine hundred eighty-eight (79,784,988) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for seventy-nine million seven hundred eighty-four thousand nine hundred eighty-eight new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of twenty-five million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three United States dollars (USD 25,333,333) being the United States dollars equivalent of three hundred eighty-one million four hundred three thousand four hundred sixty-two Mexican Pesos (MXN 381,403,462) at the exchange rate of USD 1= MNX 15.0554 as published by the Bank of Mexico as at 9 April 2015 that the Sole Shareholder has against Minera Media Luna, S.A. de C.V., a company organised under the laws of Mexico, having its registered office at Lazaro Cardenas 42 Universal Chilpancingo Des Los Bravo Chilpancingo De Los Bravo Guerrero 39080 Mexico, registered with the Public Register of Commerce Federal under number 211118 (the Receivable), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of three million eight hundred fourteen thousand thirty-five Mexican Pesos (MXN 3,814,035) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of three hundred seventy-seven million five hundred eighty-nine thousand four hundred twenty-seven Mexican Pesos (MXN 377,589,427) to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the Receivable is evidenced by inter alia a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

“- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is valued at least receivables in an aggregate amount of twenty-five million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three United States dollars (USD 25,333,333) being the United States dollars equivalent of three hundred eighty-one million four hundred three thousand four hundred sixty-two Mexican Pesos (MXN 381,403,462) at the exchange rate of USD 1 = MNX 15.0554 as published by the Bank of Mexico as at 9 April 2015 and no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.”

The Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at seventy-nine million seven hundred eighty-four thousand nine hundred eighty-eight Mexican Pesos (MXN 79,784,988) represented by seventy-nine million seven hundred eighty-four thousand nine hundred eighty-eight (79,784,988) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up".

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (7,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dixième jour d'avril,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Groth Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.691 et disposant d'un capital social de soixante-quinze millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent cinquante-trois pesos mexicains (MXN 75.970.953) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 2856 le 14 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2015, en cours de publication au Mémorial.

A comparu:

Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d'un capital social de soixante-dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre pesos mexicains (MXN 79.600.904) (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent quatorze mille trente-cinq pesos mexicains (MXN 3.814.035);

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus, par l'Associé Unique par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent quatorze mille trente-cinq pesos mexicains (MXN 3.814.035) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quinze millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent cinquante-trois pesos mexicains (MXN 75.970.953) représenté par soixante-quinze millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent cinquante-trois (75.970.953) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit pesos mexicains (MXN 79.784.988) représenté par soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (79.784.988) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature se composant de créances d'un montant total de vingt-cinq millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars américains (USD 25.333.333) soit l'équivalent en dollars américains de trois cent quatre-vingt-un millions quatre cent trois mille quatre cent soixante-deux pesos mexicains (MXN 381.403.462) au taux de change USD 1= MXN 15,0554 publié par de la Banque du Mexique le 9 avril 2015 que l'Associé Unique détient envers Minera Media Luna, S.A. de C.V., une société de droit mexicain, ayant son siège social à Lazaro Cardenas 42 Universal Chilpancingo Des Los Bravo Chilpancingo De Los Bravo Guerrero 39080 Mexique, immatriculée auprès du Registre de Commerce public fédéral sous le numéro 211118 (la Créance), qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de trois millions huit cent quatorze mille trente-cinq pesos mexicains (MXN 3.814.035) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois cent soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt-sept pesos mexicains (MXN 377.589.427) au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de la Créance sont certifiées entre autre par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le certificat stipule en essence que:

«- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit d'aliéner la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;

- selon les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins vingt-cinq millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars américains (USD 25.333.333) soit l'équivalent en dollars américains de trois cent quatre-vingt-un millions quatre cent trois mille quatre cent soixante-deux pesos mexicains (MXN 381.403.462) au taux de change USD 1= MXN 15,0554 publié par de la Banque du Mexique le 9 avril 2015 et aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités à l'effet de céder les droits de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit pesos mexicains (MXN 79.784.988) représenté par soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (79.784.988) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social.

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont d'environ sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

Dont Acte, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra, en foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12109. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077750/205.

(150089401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**Daford Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.480.

In the year two thousand fifteen, the eighth day of May,

Before Maître Henri Hllinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder (the "Meeting") of Daford Invest S.A. S.P.F., a Luxembourg public limited liability company (Société anonyme, Société De Gestion Patrimoine Familial) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B157480, incorporated on 13 December 2010 pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 300 of 14 February 2011, page 14383:

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer, Solange Wolter, notary's clerk, residing in Luxembourg, (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. that all of the 1000 (thousand) shares in the Company having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 100.000.- (one hundred thousand Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the 8 May 2015 (the "Pro forma Accounts");
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company; and
6. Discharge (quitus) to the members of the board of directors of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Delegation of authority.

The Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholder waives the convening notice, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring himself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, having its registered office at Offshore Incorporations Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as Liquidator of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Sixth resolution*

The Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of directors of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

#### *Seventh resolution*

The Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit mai,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société Daford Invest S.A. S.P.F., une société anonyme société de patrimoine familial de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157480 et ayant un (la Société). La Société a été constituée le 13 décembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Paul BETTINGEN, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 300 du 14 février 2011, page 14383:

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Que les 1000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000 (cent mille euros), sont dûment représentées à la présente

Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 8 mai 2015 (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordé aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, L'Actionnaire décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté à la présente Assemblée se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire décide d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire décide de nommer Fairland Property Limited, ayant son siège social à l'Offshore Incorporations Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Liquidateur.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Actionnaire décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Actionnaire décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Actionnaire décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Actionnaire décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation l'Actionnaire, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Sixième résolution*

L'Actionnaire décide d'accorder décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

*Septième résolution*

L'Actionnaire décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de les parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: ILAC/2015/14967. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077676/157.

(150089020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

### **Real Estate Opportunities Fund I, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 197.066.

#### EXCERPT

**1. Members who are jointly and severally liable.** REOF Management, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée.. S.à r.l.) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.415, the managing general partner (associé commandité gérant) of the Partnership (the "General Partner").

#### **2. Name, Purpose and registered office of the Partnership.**

(i) The name of the Partnership is "Real Estate Opportunities Fund I".

(ii) The purpose of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

(iii) The Partnership shall maintain its registered office and business address within the Grand Duchy of Luxembourg. The address is 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as determined by the General Partner. The General Partner shall promptly give written notice of any change of such address to the limited partners.

**3. Management and Manager's powers.** The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the provisions of the limited partnership agreement. The limited partners shall have no part in the conduct of business of the Partnership or in the management or control of the Partnership and shall have no authority or right to act on behalf of the Partnership in connection with any matter, or deal with any person on behalf of the Partnership who or that is not a partner. The exercise by any limited partner of any right conferred shall not be construed to constitute participation by such limited partner in the conduct of the business of the Partnership or in the control of the investment or other activities of the Partnership and shall, as a consequence, not make such limited partner liable as a general partner for the debts and obligations of the Partnership for purposes of the 1915 Law or otherwise.

Subject to the other provisions of the limited partnership agreement and in particular the delegation of, inter alia, the investment management function to the investment manager, the General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership to carry out any and all of the objects and purposes of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in, the limited partnership agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any person, including any limited partner, including, without limitation, the power to:

(a) acquire, hold, manage, restructure, own, sell, transfer, convey, assign, exchange, pledge or otherwise dispose of any investment, asset or instrument made or held by the Partnership;

(b) open accounts with banks, brokerage firms or other financial institutions, and deposit, maintain and withdraw funds in the name of the Partnership and draw checks or other orders for the payment of moneys;

(c) negotiate, approve, enter into, and take any action under, any contract, agreement or other instrument and any amendment, in its sole discretion, to be necessary or desirable to further the purposes of the Partnership, including granting or refraining from granting any waivers, consents and approvals with respect to any of the foregoing and any matters incident;

(d) make all elections, investigations, evaluations and decisions, binding the Partnership thereby, that may, in its sole discretion, be necessary or desirable for the acquisition, management or disposition of investments by the Partnership;

(e) borrow money, issue (or guarantee) evidences of indebtedness and obtain lines of credit, loan commitments and letters of credit for the account of the Partnership or any person in which it has a direct or indirect ownership interest, including, without limitation, a subscription facility and secure the same by mortgage, pledge, charge, assignment by way of security or other lien on any Partnership assets (including without limitation the obligations of the partners to make capital contributions and other required payments to the Partnership, the right to deliver drawdown notices, the Partnership's right, title and interest in and to the unfunded commitments and the rights of the General Partner related in the limited partnership agreement);

(f) incur expenses and other obligations, and make payments, on behalf of the Partnership in its own name or in the name of the Partnership;

(g) lend funds to the Partnership in accordance with the limited partnership agreement;

(h) establish reserves in accordance with the limited partnership agreement for contingencies and for any other Partnership purpose;

(i) determine the accounting methods and conventions to be used in the preparation of any accounting or financial records of the Partnership in accordance with the limited partnership agreement;

(j) enter into any hedging transaction as necessary or desirable to further the purposes of the Partnership (or require any SPV to enter into) in accordance with the limited partnership agreement;

(k) bring and defend actions and proceedings at law or in equity and before any governmental, administrative or other regulatory agency, body or commission;

(l) appoint, on behalf of the Partnership, any and all financial advisors, underwriters, attorneys, accountants, consultants, appraisers, depositary of the assets of, or other agents, on such terms and for such compensation as it determines;

(m) incur expenses and other obligations, and make payments, on behalf of the Partnership in its own name or in the name of the Partnership;

(n) make distributions to the partners in cash or otherwise in accordance with the provisions of the limited partnership agreement;

(o) prepare and cause to be prepared reports, statements and other information for distribution to the partners and any authority as required pursuant to the limited partnership agreement, the 1915 Law and any other Luxembourg applicable laws or regulations;

(p) maintain records and accounts of all operations and expenditures of the Partnership;

(q) convene meetings of Partners for any purpose;

(r) effect a termination and liquidation of the Fund in accordance with the limited partnership agreement;

(s) act for and on behalf of the Partnership in all matters incidental to the foregoing;

(t) establish any committee or other consultative bodies in its own name or on behalf of the Partnership, and;

(u) enter into contracts and transactions for and on behalf of the Partnership with the General Partner, the investment manager, the advisor and/or any of their affiliates provided, in each case, that such contract or transaction is entered into on an arm's length basis.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority shall be delegated by the General Partner.

The Partnership shall be exclusively represented by the General Partner in accordance with its management authorities as set forth in the limited partnership agreement. The General Partner's authority to represent the Partnership shall be limited to the Partnership's assets. Its authority to represent the Partnership shall further be limited insofar as no limited partner shall at any time be exposed to a liability for the Partnership's obligations in excess of its obligation to pay its commitment. The General Partner and its representatives may enter into any legal transaction on behalf of the Partnership with themselves

in person or as an agent of a third party. For the avoidance of doubt, other than as provided in the 1915 Law or in the limited partnership agreement, no limited partner shall be entitled to represent the Partnership.

The General Partner acting on behalf of the Partnership may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the General Partner be necessary or advisable in order to carry out the purposes and objectives of the Partnership, subject to and in accordance with the provisions of the limited partnership agreement.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commenced upon its formation, on 12 May 2015, and shall continue until the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of the final closing, provided that, unless the Partnership is sooner terminated pursuant to the provisions of the limited partnership agreement, the term of the Partnership may be extended by the General Partner for up to one (1) year, subject to the earliest of the following:

- (a) any specific cause set forth the 1915 Law or other mandatory law (droit applicable); or
- (b) the date of occurrence of any of the events set forth in the limited partnership agreement.

**5. Financial year.** The financial year of the Partnership shall begin each year on the first (1<sup>st</sup>) of January and end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of the same year, with the exception of the first financial year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to the limited partnership agreement and shall end on the thirty first (31<sup>st</sup>) of December 2015.

#### EXTRAIT

**1. L'associé solidairement responsable.** REOF Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dotée d'un capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.415 (l'«Associé Commandité»).

#### **2. Le nom, l'objet social et le siège social.**

(i) Le nom de la Société est «Real Estate Opportunities Fund I».

(ii) La Société a pour objet social la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, quelle que soit leur forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société est susceptible d'acquérir notamment, que ce soit par souscription, acquisition ou échange ou de toute autre manière que ce soit, toute action, part sociale et/ou autre titre de participation, obligation, titre de créance, certificat de dépôt et/ou autre instrument de créance et, de manière plus générale, toute valeur mobilière et/ou tout instrument financier émis par une entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle est susceptible de participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, la Société peut réaliser des placements immobiliers directs ou indirects et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, quelle que soit leur nature ou origine.

La Société est habilitée à contracter un prêt, quelle que soit sa forme, hormis par le biais d'une offre publique. Elle est également habilitée à émettre, uniquement sous la forme de placement privé, des billets, des obligations ou toute autre forme d'action ou de titre de créance. La Société est habilitée à consentir des prêts, y compris, notamment, sous la forme du produit de tout emprunt et/ou d'émissions d'actions ou de titres de créance au profit de ses filiales, affiliés et/ou de toute autre société. La Société est également habilitée à donner des garanties et à nantir, transférer, grever ou autrement constituer et consentir une sûreté sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société et ce, d'une manière générale, pour son propre compte et/ou au profit de toute autre société ou personne, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, avoir recours à toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements afin d'assurer leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt, notamment.

La Société peut, d'une manière générale, réaliser toute opération ou transaction qui favorise ou se rapporte directement ou indirectement à son objet.

(iii) La Société devra conserver son siège social ainsi que son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social se situe au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, tel que décidé par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité devra rapidement notifier par écrit tout changement d'adresse aux associés commanditaires.

**3. Gérance et pouvoirs du gérant.** La gestion et le contrôle de la Société sont de la compétence exclusive de l'Associé Commandité, conformément aux dispositions du contrat social. Les associés commanditaires ne participent d'aucune façon à la conduite des activités de la Société ou à la gestion ou au contrôle de la Société et n'ont aucun pouvoir ou droit d'agir pour le compte de la Société pour quelque sujet que ce soit, ou de traiter avec toute personne qui ne serait pas un associé, au nom de la Société. L'exercice par tout associé commanditaire d'un droit quelconque conféré par le contrat social ne constitue pas une participation par ledit associé commanditaire à la conduite des activités de la Société ou au contrôle de l'investissement ou d'autres activités de la Société et, par conséquent, ne rend pas ledit associé commanditaire responsable

comme un Associé Commandité des dettes et obligations de la Société aux fins de la Loi de 1915 ou de toute autre disposition réglementaire.

Sous réserve des autres dispositions du contrat social et, en particulier, la délégation, inter alia, de la fonction de gestion des investissements au gestionnaire des investissements, l'Associé Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société afin de réaliser les objectifs et les finalités de la Société, conformément à et sous réserve des restrictions prévues au contrat social, et pour prendre, à sa seule discrétion, toute mesure qu'il juge nécessaire ou souhaitable, sans autre action, approbation ou vote de toute personne, y compris de tout associé commanditaire. Il dispose notamment du pouvoir:

- (a) d'acquérir, de détenir, de gérer, de restructurer, de posséder, de vendre, de transférer, de transmettre, de céder, d'échanger, de nantir ou autrement de disposer de tout investissement, actif ou instrument réalisé ou détenu par la Société;
- (b) d'ouvrir des comptes auprès de banques, de cabinets de courtage ou d'autres établissements financiers et de déposer, conserver et retirer des fonds au nom de la Société et de signer des chèques ou d'autres ordres pour effectuer des paiements;
- (c) de négocier, d'approuver, de conclure et de prendre toute mesure au titre de tout contrat, accord ou autre acte et toute modification qui y serait apportée, à sa seule discrétion, nécessaire ou souhaitable aux fins de la Société, y compris l'octroi ou l'absence d'octroi de dérogations, d'accords et d'autorisations concernant tout élément qui précède et les questions qui s'y rapportent;
- (d) d'effectuer tous les choix, études, évaluations et décisions engageant ainsi la Société, qu'il juge, à sa seule discrétion, nécessaires ou souhaitables pour acquérir, gérer ou céder des investissements par le biais de la Société;
- (e) d'emprunter des fonds, d'émettre (ou de garantir) des titres de créance et d'obtenir des lignes de crédit, des engagements de prêt et des lettres de crédit pour le compte de la Société ou de toute personne dans laquelle il possède une participation directe ou indirecte, telle que, notamment, un crédit de souscription et garantir ces opérations par prêt hypothécaire, nantissement, commissionnement, cession à titre de garantie ou une autre sûreté sur tout actif de la Société (y compris, notamment, les obligations des associés d'effectuer des apports de capital et d'autres versements requis à la Société, le droit de délivrer des avis d'appel de capital, les droits, titres et intérêts de la Société dans les engagements non financés et les droits de l'Associé Commandité y afférents);
- (f) d'engager des dépenses et de contracter d'autres obligations et d'effectuer des paiements pour le compte de la Société en son nom propre ou au nom de la Société;
- (g) de prêter des fonds à la Société en conformité avec le contrat social;
- (h) de constituer des réserves pour imprévus conformément au contrat social et à toute autre fin utile pour la Société;
- (i) de déterminer les méthodes et conventions comptables à utiliser dans l'élaboration des pièces comptables ou financières relatives à la Société en conformité avec le contrat social;
- (j) de conclure toute opération de couverture si nécessaire ou souhaitable afin de réaliser les finalités de la Société (ou constituer tout véhicule Ad Hoc à ce sujet);
- (k) d'intenter et de défendre des actions en justice et des procédures en droit ou en équité et auprès de tout organisme, instance ou commission gouvernemental, administratif ou de réglementation;
- (l) de désigner, pour le compte de la Société, tout conseiller financier, souscripteur, avocat, comptable, consultant, expert, dépositaire des actifs ou tout autre mandataire selon les modalités et la rémunération qu'il fixera;
- (m) d'engager des dépenses et de contracter d'autres obligations et d'effectuer des paiements pour le compte de la Société en son nom propre ou au nom de la Société;
- (n) d'effectuer des distributions aux associés en espèces ou autrement, conformément aux dispositions du contrat social;
- (o) d'établir et de faire établir les rapports, états et toute autre information à communiquer aux associés et à toute autorité compétente comme l'exigent le contrat social, la Loi de 1915 et toute autre loi ou règlement luxembourgeois applicable;
- (p) de tenir les registres et les comptes de toutes les opérations et dépenses concernant la Société;
- (q) de convoquer les assemblées des associés à quelque fin que ce soit;
- (r) de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société conformément aux dispositions du contrat social;
- (s) d'agir au nom et pour le compte de la Société pour toutes les questions relatives à ce qui précède;
- (t) de créer tout comité ou autre organe consultatif en son nom propre ou pour le compte de la Société, et
- (u) de conclure les contrats et transactions au nom et pour le compte de la Société avec l'Associé Commandité, le gestionnaire des investissements, le conseiller en investissement et/ou l'un quelconque de ses affiliés, à condition, dans chaque cas, que lesdits contrats ou transactions soient conclus dans des conditions de pleine concurrence.

La Société est liée envers des tiers à tous égards par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute personne à laquelle l'Associé Commandité déléguera le pouvoir de signature.

La Société sera exclusivement représentée par l'Associé Commandité conformément à ses pouvoirs de gestion. Le pouvoir de représenter la Société dont dispose l'Associé Commandité est limité aux actifs de la Société. Son pouvoir de représenter la Société sera également limité dans la mesure où aucun associé commanditaire ne saurait en aucun cas être exposé à une responsabilité au titre des obligations de la Société autre que celle de verser son engagement. L'Associé Commandité et ses représentants peuvent conclure tout acte juridique pour le compte de la Société personnellement ou en

tant que mandataire d'un tiers. Pour éviter toute ambiguïté, à l'exception des cas prévus dans la Loi de 1915 ou le contrat social, aucun associé commanditaire n'est habilité à représenter la Société.

L'Associé Commandité agissant pour le compte de la Société peut signer, remettre et exécuter tous contrats et autres engagements et exercer toutes activités et participer à toutes opérations qui, de l'avis de l'Associé Commandité, peuvent être nécessaires ou souhaitables afin de réaliser les finalités et les objectifs de la Société, sous réserve des dispositions du contrat social et conformément à celles-ci.

**4. Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir.** Les activités de la Société ont débutées à sa création, le 12 mai 2015 et se poursuivront jusqu'au septième (7<sup>ème</sup>) anniversaire du closing final, étant entendu que, sauf dissolution anticipée de la Société en vertu de l'Article 9.2, la durée de la Société peut être prorogée par l'Associé Commandité d'un (1) an maximum, sous réserve de l'événement intervenu à la première des dates suivantes:

- (a) toute raison spécifique prévue par la Loi de 1915 ou le droit applicable; ou
- (b) la date de survenance de l'un des événements prévus au sein du contrat social.

**5. Exercice social.** L'exercice de la Société débute chaque année au premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui débute à la date de début de la Société conformément au contrat social et se termine le trente-et-un (31) décembre 2015.

Référence de publication: 2015078773/233.

(150089568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Euro Petrol International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 94.124.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 mai 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme EURO PETROL INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 22 mai 2006.

Pour extrait conforme  
Maître Karima HAMMOUCHE  
*Le liquidateur*  
2 avenue du X septembre  
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2015078411/17.

(150089756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Baring Russia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 57.763.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of March.  
Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of BARING RUSSIA FUND (the "Company"), a "Société d'Investissement à Capital Variable" with its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 17 January 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 89 of 25 February 1997. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 24 November 2006, published in the Mémorial number 2443 of 30 December 2006.

The meeting was opened with Véronique Krawczyk, private employee, professionally residing in L-1748 Senningerberg, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Mr. Marselo Patino, private employee, professionally residing in L-1748 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Kathrin Bergmann, private employee, professionally residing in L-1748 Senningerberg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Revision of the articles of incorporation in order to be compliant with the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the “Law of 17 December 2010”) and respective replacements, updates and corrections in article 5 (“Share Capital - Classes of Shares”), article 8 (“Redemption of Shares”), article 18 (“Investment Policies and Restrictions”), article 21 (“Auditors”), article 26 (“Custodian”) and article 31 (“Applicable Law”) of the articles of incorporation.

2. Approval of the transfer of the registered office of the Company from its current location to 6, rue Lou Hemmer at L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 20<sup>th</sup> October 2014.

3. Revision of article 4 (“Purpose”) of the articles of incorporation which will henceforth be read as follows:

“The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment (the “Law of 17 December 2010”).”

4. Deletion of the possibility to issue bearer shares and respective amendment of article 6 (“Form of Shares”), article 22 (“General Meetings of Shareholders of the Company”) and article 25 (“Distributions”) of the articles of incorporation.

5. Revision of article 10 (“Restrictions on Ownership of Shares”) of the articles of incorporation in order to comprise potential tax or other financial disadvantages resulting from the ownership of shares by certain persons and insertion of a new term “Prohibited Person” as well as of a new definition of the term “U.S. Person”.

6. Revision of article 11 (“Calculation of Net Asset Value per Share”) of the articles of incorporation in order to provide for the possibility to adjust the net asset value of the Company if considered by the Company’s board of directors as being in the best interests of the Company given the prevailing market conditions and the level of subscriptions and redemptions (“Dilution Adjustment”).

7. Formal amendments in article 7 (“Issue of Shares”), article 9 (“Conversion of Shares”), article 12 (“Frequency and Temporary Suspension of Calculation of net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”), article 13 (“Directors”), article 14 (“Board Meetings”), article 15 (“Powers of the Board of Directors”), article 16 (“Corporate Signature”), article 17 (“Delegation of Power”), article 19 (“Conflict of interest”), article 23 (“General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares”) and article 27 (“Dissolution of the Company”) of the articles of incorporation.

B. The meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial, in the “d’Wort” and in the Tageblatt on 19 February 2015 and 7 March 2015 respectively.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list intialled “ne varietur” by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. As appears from the said attendance list out of 997,095.06 shares in registered form in issue, 48,489.00 shares in registered form are present or duly represented at this Extraordinary General Meeting. The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated above, for the day 22 January 2015 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained. In accordance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are represented.

E. The shareholders have adopted, by more than two third majority vote as regards the items on the agenda of the meeting, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend the articles of incorporation in order to be compliant with the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the “Law of 17 December 2010”) and to respective replace, update and correct article 5 (“Share Capital - Classes of Shares”), article 8 PAGE 4 (“Redemption of Shares”), article 18 (“Investment Policies and Restrictions”), article 21 (“Auditors”), article 26 (“Custodian”) and article 31 (“Applicable Law”) of the articles of incorporation, so as to henceforth read as follows:

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent in US dollars of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000).

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by part I of the Law of 17 December 2010 pursuant to the investment policy determined by the Board of

Directors, subject to the investment restrictions provided by part I of the Law of 17 December 2010 or determined by the Board of Directors.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by the Law of 17 December 2010 and these articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the Prospectus and which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if on any given Valuation Day redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 9 hereof exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of shares in issue of a specific class or in case of a strong volatility of the market or markets on which a specific class is investing, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in kind by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the redemption day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares shall be cancelled.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with part I of the Law of 17 December 2010 and applicable regulations.

Within those restrictions, the Board of Directors may decide that investments be made:

- a) transferable securities or money market instruments;
- b) shares or units of other UCI;
- c) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- d) financial derivative instruments.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any Regulated Market within the meaning of Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments, as amended, of a State of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that (i) the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public and is established in Europe, America, Asia, Africa or Oceania and (ii) and that such admission be secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of its net assets in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a member State of the European Union (“Member State”), its local authorities, another member State of the OECD or public international bodies of which one or more Member States are members being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can no exceed 30% of the Company's total net assets.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques

and instruments intended to provide protection against exchange and other risks in the context of the management of its assets and liabilities.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds.

Investments of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide and as described in the Prospectus. Reference in these Articles of Incorporation to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

**Art. 21. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The approved statutory auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 17 December 2010.

**Art. 26. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 17 December 2010 and any applicable regulations.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the Law of 17 December 2010, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Second resolution*

The meeting, with effect on 20<sup>th</sup> October 2014, decides to transfer the registered office of the Company from its current location to 6, rue Lou Hemmer at L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and to amend article two of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

#### *Third resolution*

The meeting decides to amend article 4 ("Purpose") of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

"The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment (the "Law of 17 December 2010")."

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to delete the possibility to issue bearer shares and to respectively amend article 6 ("Form of Shares"), article 22 ("General Meetings of Shareholders of the Company") and article 25 ("Distributions") of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

#### **Art. 6. Form of Shares.**

(1) The Company shall issue shares in registered form only.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If share certificates have been issued in regard to registered shares, these certificates shall be signed by two members of the Board of Directors (the "Directors"). Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine. (2) Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company as set out in Article 2 of these Articles of Incorporation at a place specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of February at 11.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting in registered form to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 25. Distributions.** The general meeting of shareholders shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to shareholders shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to amend article 10 (“Restrictions on Ownership of Shares”) of the articles of incorporation in order to comprise potential tax or other financial disadvantages resulting from the ownership of shares by certain persons and insertion of a new term “Prohibited Person” as well as of a new definition of the term “U.S. Person”.

Article 10 will henceforth read as follows:

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws) or may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as “Prohibited Persons”). In particular, (i) any U.S. Person (especially those that would fall within the ambit of the Foreign Account Tax Compliance provisions of the U.S. hiring incentives to Restore Employment Act (“FATCA”) provisions) and (ii) persons that do not provide necessary information requested by the Company or any third party on behalf of the Company in order to comply with legal and regulatory rules as, but not limited to the FATCA provisions are considered as Prohibited Persons and excluded to acquire shares of the Company.

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such Purchase Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such Purchase Notice and his name shall be removed from the register of shareholders, and any certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such Purchase Notice (if any), whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates, if any, as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

The term "Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

The term "U.S. Person" as defined in this Article constitutes a specific category of Prohibited Persons.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term "U.S. Person" means with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or "resident alien" within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term "U.S. Person" means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on its worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term "U.S. Person" also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. "United States" means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to amend article 11 ("Calculation of Net Asset Value per Share") of the articles of incorporation in order to provide for the possibility to adjust the net asset value of the Company if considered by the Company's board of directors as being in the best interests of the Company given the prevailing market conditions and the level of subscriptions and redemptions ("Dilution Adjustment").

Article 11 will henceforth read as follows:

**Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each class of shares shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant class of shares and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class of shares, on any such Valuation Day, by the total number of shares in the relevant class of shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation for all applications received on the relevant Valuation Day.

If the Board of Directors in its discretion considers it to be in the best interest of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by shareholders in relation to the size of the Company, the Board of Directors or any delegate as approved by and under the responsibility of the Board of Directors may decide to adjust the net asset value of the Company for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the Company under such conditions.

The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

(c) The value of assets dealt in on any other Regulated Market (as defined in Article 18 thereof) is based on the last available price.

(d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(e) The liquidating value of options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

(f) The value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(g) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

(h) Units or shares of open-ended UCI will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.

(i) All other securities and other assets will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors or a committee appointed to that effect by the Board of Directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of the Company will be converted into such reference currency at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;

- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment manager and adviser, including performance fees, fees and expenses payable to its auditor and accountant, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the Directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors may establish two or more classes of shares in the following manner:

- a) If two or more classes of shares are issued, the assets attributable to such classes of shares shall be commonly invested pursuant to the investment policy of the Company. Classes of shares may be defined from time to time by the Board of Directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific distribution fee structure, and/or (v) a specific currency, and/or (vi) any other specific features applicable to one class of shares;
- b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class of shares shall increase the proportion of the net assets of the Company attributable to the class of shares to be issued;
- c) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this article:

- 1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- 2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- 3) all investments, cash and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and
- 4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:
  - purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
  - sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

### *Seventh resolution*

The meeting decides to amend article 7 (“Issue of Shares”), article 9 (“Conversion of Shares”), article 12 (“Frequency and Temporary Suspension of Calculation of net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”), article 13 (“Directors”), article 14 (“Board Meetings”), article 15 (“Powers of the Board of Directors”), article 16 (“Corporate Signature”), article 17 (“Delegation of Power”), article 19 (“Conflict of interest”), article 23 (“General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares”) and article 27 (“Dissolution of the Company”) of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the prospectus of the Company, as amended (the “Prospectus”).

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors. The price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the Prospectus and which shall not exceed ten business days after the relevant Valuation Day.

The Board of Directors may delegate to any Director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the approved statutory auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions as described in the Prospectus. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class. The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Valuation Day.

The Board of Directors may set restrictions i.a. as to the frequency, terms and conditions of conversions and subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.** With respect to each class of shares, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the Board of Directors, such date or time of calculation being referred to herein as the “Valuation Day”.

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class of shares and/or the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such class of shares quoted thereon;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the currency price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class of shares;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such class of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition

of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such class of shares cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

g) any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted.

h) any period when political, economic, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control and responsibility of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or determining the net asset value of the Company in a normal and reasonable manner.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected. The Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, email or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, e-mail, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, delegate their powers.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management or advisory agreement(s) according to which the above mentioned company or any other company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 18 hereof or according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board of Directors of the Company, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management or advisory agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 19. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.** The shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by e-mail or facsimile transmission to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class or classes in compliance with Article 68 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 10 August 1915").

**Art. 27. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall

be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BARING RUSSIA FUND (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 89 du 25 février 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial numéro 2443 du 30 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Véronique Krawczyk, employée privée, demeurant professionnellement à L-1748 Senningerberg qui a désigné comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Marcelo Patino, employé privé, demeurant professionnellement à L-1748 Senningerberg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Madame Kathrin Bergmann, employée privée, demeurant professionnellement à L-1748 Senningerberg.

Le bureau de l'assemblée ayant donc été constitué, la Présidente a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

A. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi Luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la Loi du 17 décembre 2010) et respectivement remplacement, mise à jour et corrections des articles 5 («Capital Social» - Catégories d'Actions»), article 8 («Rachat des Actions»), article 18 («Politiques et Restriction d'Investissement»), article 21 («Surveillance de la Société»), article 26 («Dépositaire») et article 31 («Loi Applicable»).

2. Approbation du transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 6, rue Lou Hemmer à L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 20 octobre 2014.

3. Modification de l'article 4 («Objet») des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ("Loi du 17 décembre 2010").»

4. Suppression de la possibilité d'émettre des actions au porteur et modification subséquente de l'article 6 («Forme des Actions»), de l'article 22 («Assemblées Générales des Actionnaires de la Société»), et de l'article 25 («Distributions»).

5. Modification de l'article 10 («Restrictions à la Propriété des Actions») des statuts en vue de mentionner les taxes ou autres désavantages financiers résultant de la propriété d'actions par certaines personnes et insertion d'un nouveau terme «Personne Non Autorisée» ainsi qu'une nouvelle définition du terme «Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique».

6. Modification de l'article 11 («Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action») des statuts afin de prévoir la possibilité d'ajuster la valeur nette d'inventaire de la Société, étant considéré être dans le meilleur intérêt de la Société par le conseil d'administration, compte tenu des conditions de marché en vigueur et le niveau des souscriptions et des rachats («Ajustement de dilution»)

7. Modifications formelles aux articles 7 («Emission d'Actions»), article 9 («Conversion des Actions»), article 12 («Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions, des Emissions, Rachats et Conversion d'Actions»), article 13 («Administrateurs»), article 14 («Réunions du Conseil d'Administration»), article 15 («Pouvoirs du Conseil d'Administration»), article 16 («Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers»), article 17 («Délé-

gation de Pouvoirs)), article 19 («Intérêt Opposé»), article 23 («Assemblées Générales des Actionnaires»), et article 27 (Dissolution de la Société»).

B. L'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, publié dans le Mémorial, le d'Wort et le Tageblatt le 19 février 2015 et le 7 mars 2015.

C. Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

D. Il appert de ladite liste de présence que sur les 997.095,06 actions nominatives en circulation, 48.489,00 actions nominatives sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 22 janvier 2015 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

E. Les actionnaires ont adopté, par la majorité de plus de deux tiers des votes en ce qui concerne les points à l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec la loi Luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la Loi du 17 décembre 2010») et respectivement de remplacer, mettre à jour et corriger les articles 5 («Capital Social» - Catégories d'Actions»), article 8 («Rachat des Actions»), article 18 («Politiques et Restriction d'Investissement»), article 21 («Surveillance de la Société»), article 26 («Dépositaire») et article 31 («Loi Applicable») des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement l'équivalent en US dollars un million deux cent cinquante mille euro (EUR 1,250,000.-).

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes catégories. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera investi dans des valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs autorisés par partie I de la Loi du 17 décembre 2010, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par partie I de la Loi du 17 décembre 2010 ou adoptées par le Conseil d'Administration.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la Loi du 17 décembre 2010 et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période maximale prévue dans le Prospectus et qui n'excédera pas dix jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable, conformément à la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en-dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie d'actions.

En outre, si à un Jour d'Evaluation déterminé, les demandes de rachat faites conformément à cet Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une catégorie d'actions déterminée ou en cas de forte volatilité du marché ou des marchés sur lesquels une catégorie d'actions déterminée investit, le Conseil d'Administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard à l'intérêt de la Société.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la partie I de la Loi du 17 Décembre 2010 et les règlements applicables ou celles adoptées par le Conseil d'Administration.

Sous ces réserves, le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société se feront:

- a) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;
- b) en actions ou parts d'autres OPC;
- c) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;
- d) en instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé au sens de la Directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée, d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne ("UE"), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que (i) les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse ou d'un autre marché réglementé qui agit régulièrement et est reconnu et ouvert au public et est établi en Europe, Amérique, Asie, Afrique ou Océanie soit introduite et (ii) que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses avoirs nets attribuables en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne («Etat Membre»), par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à la Société.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficace et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

Le Conseil d'Administration, agissant dans les intérêts de la Société, peut décider, de la manière décrite dans le Prospectus, que tout ou partie des avoirs de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif.

Les investissements de la Société peuvent s'effectuer soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que le Conseil d'Administration en décidera en temps opportun et ainsi qu'il sera expliqué dans le Prospectus. Toute référence dans les présents Statuts à "investissements" et "avoirs" désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.

**Art. 21. Surveillance de la Société.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi du 17 décembre 2010.

**Art. 26. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi du 17 décembre 2010 et tous autres règlements applicables.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date où la démission devient effective. Le Conseil d'Administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 31. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 ainsi qu'à la Loi du 17 décembre 2010, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, avec effet au 20 octobre 2014, décide d'approuver le transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 6, rue Lou Hemmer à L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le «Conseil d'Administra-

tion)), des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 («Objet») des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ("Loi du 17 décembre 2010").»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la possibilité d'émettre des actions au porteur et de modifier l'article 6 («Forme des Actions»), l'article 22 («Assemblées Générales des Actionnaires de la Société»), et l'article 25 («Distributions») pour leur donner désormais la teneur suivante:

##### **Art. 6. Forme des Actions.**

(1) La Société émettra seulement des actions nominatives.

Toutes les actions émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

En cas d'émission des certificats d'actions nominatives ces certificats d'actions seront signés par deux membres du Conseil d'Administration (ci-après les «Administrateurs»). Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(3) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée.

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège sociale de la Société comme prévu à l'Article 2 ci-dessus, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi de février à 11 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée par courrier recommandé à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 25. Distributions.** Dans les limites légales et suivant proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation des résultats de la Société et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les actionnaires à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 10 («Restrictions à la Propriété des Actions») des statuts en vue de mentionner les taxes ou autres désavantages financiers résultant de la propriété d'actions par certaines personnes et insertion d'un nouveau terme «Personne Non Autorisée» ainsi qu'une nouvelle définition du terme «Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique».

L'article 10 aura désormais la teneur suivante:

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales) ou pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le Conseil d'Administration étant ci-après désignées «Personnes Non Autorisées»). En particulier, (i) tout Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (en particulier ceux qui tomberaient sous le coup des dispositions de la loi américaine sur les incitations à l'embauche et le retour à l'emploi (communément appelée loi «FATCA») et (ii) les personnes qui ne fournissent pas les informations nécessaires demandées par la Société ou par tout tiers pour le compte de la Société afin de se conformer aux règles juridiques et réglementaires y inclu, mais sans se limiter aux dispositions de la loi FATCA, sont considérés comme des Personnes Non Autorisées et ne peuvent acquérir des actions de la Société.

À cet effet,

A. - la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à une Personne Non Autorisée; et

B. - la Société pourra, à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée; et

C. - la Société pourra refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «Avis de Rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société, le cas échéant, sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des actions; le cas échéant, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après "Prix de Rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis (le cas échéant), en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du Prix de Rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat. Dès signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque, le cas échéant après remise effective du ou des certificats. Au cas où le Prix de Rachat payable à un actionnaire en vertu de ce paragraphe n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'Avis de Rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme de «Personne Non Autorisée» tel qu'employé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs des actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent ces actions, ni tout

marchand de valeurs mobilières qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Le terme de «Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel que défini au présent Article constitue une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Au sens des présents Statuts, le terme de «Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» vise eu égard des personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis (et certains anciens citoyens des Etats-Unis tels que définis dans les lois américaines compétentes relatives à l'impôt sur le revenu) ou «étranger résident» («résident alien») au sens des lois américaines relatives à l'impôt sur le revenu et en vigueur à ce moment.

Eu égard aux personnes autres que les personnes physiques, le terme de «Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» vise (i) une société ou une association ou une autre entité établie ou organisée aux Etats-Unis ou sous les lois des Etats-Unis ou d'un tout autre état; (ii) un trust pour lequel (a) un tribunal américain est en mesure d'exercer la compétence principale sur le trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont le pouvoir de contrôler toutes les décisions importantes du trust et (iii) une succession (a) qui est assujettie à l'impôt américain sur ses revenus mondiaux de toutes provenances; ou (b) pour lequel un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique agissant comme exécuteur ou administrateur a la seule discrétion de placement eu égard aux biens de la succession et qui n'est pas régi par une loi étrangère. Le terme de «Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» signifie également toute entité organisée principalement pour l'investissement passif tel qu'un pool de produits de base, une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un régime de retraite pour les employés, agents ou directeurs de toute entité organisée et ayant son siège principal en dehors des Etats-Unis) qui a pour objet principal de faciliter l'investissement par une personne des Etats-Unis dans un pool de produits de base par rapport à laquelle l'opérateur est exempté de certaines exigences de la partie 4 de l'agence indépendante du gouvernement des États-Unis chargée de réguler notamment les produits dérivés financiers (communément appelée «Commodity Futures Trading Commission») en vertu de ses participants n'étant pas des personnes des Etats-Unis. Le terme «Etats-Unis» signifie les Etats-Unis d'Amérique (incluant les Etats et le District de Columbia), ses territoires, ses possessions et tous autres lieux soumis à sa juridiction.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 («Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action») des statuts afin de prévoir la possibilité d'ajuster la valeur nette d'inventaire de la Société, étant considéré être dans le meilleur intérêt de la Société par le conseil d'administration, compte tenu des conditions de marché en vigueur et le niveau des souscriptions et des rachats («Ajustement de dilution»)

L'article 11 aura désormais la teneur suivante:

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans le Prospectus) de la classe d'actions concernée et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre total d'actions de cette catégorie en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation pour toutes demandes reçues au Jour d'Evaluation concerné dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

Si le Conseil d'Administration à son entière discrétion considère agir dans le meilleur intérêt de la Société, compte tenu des conditions de marché en vigueur et du niveau de souscriptions ou de rachats demandés par les actionnaires par rapport à la taille de la Société, le Conseil d'Administration ou tout délégué approuvé par et sous la responsabilité du Conseil d'Administration peut décider d'ajuster la valeur nette d'inventaire de la Société pour la somme que peut représenter l'estimation du pourcentage des coûts et des dépenses qui peuvent être engagés par la Société dans de telles conditions.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par elle, étant entendu que la Société pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe (a) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires;

4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties;

7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) La valeur des avoirs qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera basée sur le dernier prix disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces actifs;

(c) La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre marché réglementé (tel que défini à l'Article 18 des présents Statuts) est basée sur le dernier prix disponible;

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

(e) La valeur de liquidation des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; à condition que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

(f) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé et dotés d'une échéance résiduelle de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est censée être leur valeur nominale, augmentée des intérêts accrus. Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués selon la méthode du coût amorti qui s'approche de la valeur du marché.

(g) Les swaps sur taux d'intérêts seront valorisés à leur valeur marchande établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable

(h) Les parts ou actions des OPC de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des avoirs concernés, alors le prix sera déterminé par le conseil d'administration sur une base juste et équitable. Les parts et les actions des OPC de type fermé seront évalués à leur dernier cours de bourse disponible;

(i) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évaluées à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le conseil d'administration ou un comité désigné à cet effet par le conseil d'administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence de la Société sera convertie dans la devise de référence de la Société au taux de change qui prévaut à Luxembourg le Jour d'Evaluation concerné. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par et selon les procédures fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

2) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris tous les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

3) toutes les dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les dépenses de conseil et de gestion, des dépenses d'incitation, des frais de dépôt et les frais d'agent administratif);

4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de constitution, les commissions payables au gestionnaire et conseil en investissements, y compris les frais de performance, les frais et commissions payables aux comptables et réviseurs, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, enregistreur et de transfert, à l'agent de cotation, à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des Administrateurs (le cas échéant) ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

### III. Compartimentation:

Le Conseil d'Administration pourra établir deux ou plusieurs catégories d'actions de la manière suivante:

a) Si deux catégories d'actions sont émises, les avoirs attribués à ces catégories d'actions seront investis ensemble selon la politique d'investissement de la Société. Le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution et/ou (v) une devise spécifique et/ou (vi) tout autre caractéristique spécifique applicable à une catégorie d'actions;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie d'actions augmenteront la proportion des avoirs nets de la Société attribuables à la catégorie des actions à émettre,;

c) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

### IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel un tel rachat est fait, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle émission est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence de la Société, seront évalués en tenant compte des taux de change, du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

### Septième résolution

L'assemblée décide de modifier formellement l'article 7 («Emission d'Actions»), l'article 9 («Conversion des Actions»), l'article 12 («Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions, des Emissions, Rachats et Conversion d'Actions»), l'article 13 («Administrateurs»), l'article 14 («Réunions du Conseil d'Administration»), l'article 15 («Pouvoirs du Conseil d'Administration»), l'article 16 («Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers»), l'article 17 («Délégation de Pouvoirs»), l'article 19 («Intérêt Opposé»), l'article 23 («Assemblées Générales des Actionnaires»), et l'article 27 (Dissolution de la Société) des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'une classe d'actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le prospectus de la Société, tel que modifié (ci-après le «Prospectus»).

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous du Jour d'Evaluation (tel que défini dans l'Article 12 ci-dessous) conformément avec la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix sera majoré en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période maximale prévue dans le Prospectus qui n'excédera pas dix jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces valeurs soient compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions de la Société telle que prévue dans le Prospectus. Tous les coûts en relation avec un apport en nature de sécurités seront à la charge des actionnaires concernés.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** Dans chaque catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins deux fois par mois à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La Société peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie d'actions déterminée et/ou l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette catégorie d'actions est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues pourvu que telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à la catégorie concernée; ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du Conseil d'Administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une catégorie d'actions ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une catégorie d'actions sont hors de service;

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'une catégorie ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à une catégorie d'actions donnée, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

g) lors de toute période au cours de laquelle le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

h) lors de toute période au cours de laquelle des événements d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou fiscal en-dehors du contrôle et de la responsabilité de la Société empêchent la Société de disposer de ses avoirs ou de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire de façon normale et raisonnable.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre catégorie d'actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les Administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux Administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être Administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu duquel la société susmentionnée ou toute autre société préalablement approuvée fournira à la Société des conseils et recommandations concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'Article 18 des présents Statuts ou en vertu duquel la société pourra, sur une base journalière et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration de la Société, acheter et vendre des valeurs mobilières ou gérer autrement les avoirs de la Société. Le contrat de gestion ou de conseil prévoira les modalités de résiliation du contrat qui sera autrement conclu pour une durée indéterminée.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 19. Intérêt Opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet Administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Gestionnaire, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires.** Les actionnaires d'une catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette catégorie d'action.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un pouvoir par écrit ou par courriel ou téléfax.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une catégorie déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre catégorie, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) catégorie(s), conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi du 10 août 1915").

**Art. 27. Dissolution de la Société.** La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, suivant le cas concret.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte à la date ci-dessus mentionnée.

Signé: V. KRAWCZYK, M. PATINO, K. BERGMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1<sup>er</sup> avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10132. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015075812/1354.

(150086800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

**Terralens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 182.323.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

**SIND ERSCHIENEN:**

1.- CONTALUX S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an den Laengten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 182.198, hier vertreten durch ihren aktuellen Direktor befugt die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten, nämlich Herrn Rolf DENSBORN, Kaufmann, geboren in Wittlich (Deutschland), am 16. April 1960, wohnhaft in D-54290 Trier, Im Sabel 4A (Deutschland).

2.- Herr Rüdiger STEFFEN, Kaufmann, geboren in Hindenburg, (Deutschland) am 09. April 1943, wohnhaft in D-21680 Stade, Köhnshöhe 23, Bundesrepublik Deutschland.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Terralens S.à r.l.", mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 182.323), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen, am 21. November 2013, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 276 vom 30. Januar 2014.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

- Dass die Komparentin sub 1 erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Terralens S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihr in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

CONTALUX S.A., vorgeannt und vertreten wie eingangs erwähnt, tritt hiermit ihre einhundert (100) Gesellschaftsanteile welche sie an der Gesellschaft "Terralens S.à r.l." hält, durch gegenwärtige Urkunde, und unter der gesetzlichen Gewähr, an Herr Rüdiger STEFFEN, vorgeannt, welcher dies annimmt, zum ausgehandelten Preis, ab.

Die Zedentin erklärt den Preis vom Zessionar vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde erhalten zu haben, weshalb die Zedentin dem Zessionar hiermit Quittung und Entlast hierüber erteilt.

Der Zessionar Herr Rüdiger STEFFEN, vorgenannt, ist somit Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab heute.

Infolge der vorgenannten Anteilsabtretung ist Herr Rüdiger STEFFEN, vorgenannt, nunmehr der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " Terralens S.à r.l.".

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, beziehungsweise gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft "Terralens S.à r.l." ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch die Generalversammlung.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den aktuellen Geschäftsführer abzuwählen, ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen, und für eine unbestimmte Dauer als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen:

Herr Rüdiger STEFFEN, Kaufmann, geboren in Hindenburg, (Deutschland) am 09. April 1943, wohnhaft in D-21680 Stade, Köhnshöhe 23, Bundesrepublik Deutschland.

Der alleinige Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rolf DENSBORN, Rüdiger STEFFEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015078857/59.

(150089552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

#### **CIE Luxembourg SVS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.371.

Les statuts coordonnés au 29 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015075915/10.

(150087027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

#### **City RE 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.827.

#### **EXTRAIT**

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015075867/14.

(150086703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**G.D.E. Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 185.439.

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg sous-signée.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Luxembourg, 66, Grand-Rue, agissant en tant que mandataire de Monsieur Gad David ELFASSY, gérant de sociétés, demeurant au 26, Avenue Gilles, F-94340 Joinville-le-Pont (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de G.D.E. Finances S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier est resté dépositaire de la minute de son vivant, en date du 13 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1319 du 22 mai 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 185.439 (la «Société»),

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de se nommer en tant que liquidateur.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, faite et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, agissant comme ci-avant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 mai 2015. Relation: DAC/2015/8163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076025/51.

(150086732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.